



Extrait du procès-verbal des Délibérations du Conseil d'Administration

du SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Délibération n° 2362

L'an Deux Mille Vingt et Un et le 14 juin de 18h00 à 19h35, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué s'est réuni dans les locaux du Conseil Départemental de l'Ariège en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de Monsieur René MASSAT, 1^{er} Vice-Président.

Présents :

Messieurs Daniel BESNARD, Augustin BONREPAUX, Jacques ESCANDE, Alain GARNIER, Daniel GONCALVES, Patrick LAFFONT, Christian LOUBET, René MASSAT, Alain MAYODON, Alain METGE, Thierry PORTET, Jean-Claude SERRES, André VIDAL.

Présent par visioconférence : Monsieur Pierre VIEL

Excusés :

Mesdames Elisabeth CLAIN et Christine TEQUI
Messieurs Henri BENABENT, Raymond BERBOU, Jean-Pierre BOIX, Jean CAZANAVE, Jean-Claude COMBRES, Jean-Luc COURET, Jean-Paul FERRE, Francis MAGDALOU, Louis MARETTE, Alain ROCHET, Marc SANCHEZ

Absent : 0

Procuration :

Monsieur René MASSAT a pouvoir de Madame Christine TEQUI & Monsieur Louis MARETTE
Monsieur Jacques ESCANDE a pouvoir de Messieurs Jean CAZANAVE & Jean-Claude COMBRES

Monsieur Jean-Claude SERRES a pouvoir de Messieurs Jean-Pierre BOIX & Marc SANCHEZ
Monsieur Daniel GONCALVES a pouvoir de Monsieur Jean-Paul FERRE

Monsieur Alain MAYODON a pouvoir de Messieurs Francis MAGDALOU & Jean-Luc COURET

Monsieur Daniel BESNARD a pouvoir de Monsieur Alain ROCHET

Objet

Autorisation de signature de l'avenant n°1 au marché de travaux pour la réfection de la prise d'eau de l'usine de potabilisation de SERRES SUR ARGET et rétablissement de la continuité écologique (réalisation de deux pré-barrages naturellement franchissables)

Monsieur le 1^{er} Vice-Président rappelle que le SMDEA a confié à l'entreprise CROA TP un marché notifié le 21 juillet 2020 pour la réfection de la prise d'eau de l'usine de potabilisation de Serres-Sur-Arget et rétablissement de la continuité écologique (réalisation de deux pré-barrages naturellement franchissables).

Monsieur le 1^{er} Vice-Président expose que l'objet du présent avenant est d'acter l'intégration au marché de modifications de travaux par rapport aux prestations prévues initialement au marché et de contractualiser une prolongation de délai, induite par les modifications de travaux.

- Montant initial du marché public :

- Montant HT : 189 195,00 €
- Montant TTC : 227 034,00 €

- Durée d'exécution du marché public : 63 jours à compter de la date fixée par l'ordre de service

Objet de l'avenant n° 1 :

Modifications introduites par cet avenant :

Des modifications ont été apportées aux prestations initiales du marché compte tenu de plusieurs éléments :

- Tout d'abord, les conditions météorologiques ont impacté fortement la tenue du chantier. Deux crues (26-27/09 et 11/10) ont conduit à une reprise du batardeau à deux reprises et le niveau de l'eau dans l'Arget durant le mois d'octobre a obligé l'entreprise CROA TP à modifier sa méthodologie de travail envisagée initialement.

- Ensuite, le déroulement du chantier a conduit à modifier le projet initial en utilisant notamment une quantité de matériaux plus importante que prévue. En effet, des enrochements bétonnés supplémentaires ont été réalisés, un enrochement supplémentaire en amont, non prévu initialement afin de protéger la berge a été réalisé. Ceci explique la plus-value du prix du marché sur les quantités de matériaux utilisées.

- De plus, un certain nombre de modifications au niveau de la prise d'eau et du puits ont été réalisées afin de rendre le projet plus efficace et exploitable. Par conséquent, des plus-values et moins-values ont modifié le montant initial du marché.

Quantité de matériaux réellement utilisé pour la réalisation des travaux				
N°	Désignation des postes	Quantité estimée	Quantité utilisée	Influence Prix
3.3.1	DN 250	4 ml	10 ml	+ 720,00
3.3.2	DN 200	7 ml	0 ml	- 1 596,00
3.3.3	DN 100	18 ml	0 ml	- 846,00
4.1	Destruction du seuil et évacuation gravats	25 m3	28 m3	+ 225,00
4.2	Enrochements bétonnés	50 m3	96.10 m3	+ 7 145,50

4.3	Enrochements secs	16 m ³	22 m ³	+ 660,00
4.7	Géofibre	70 m ²	0 m ²	- 1 540,00
4.8	Plançons	25 m	35 m	+ 750,00
4.9	Béton armé pour chenal	6 m ³	20,75 m ³	+ 11 062,50
4.12	Déblais / remblais des sédiments du cours d'eau	50 m ³	116,32 m ³	+ 1326,40
4.13	Planche en bois sur glissières	2	1	- 150,00
			TOTAL	+ 17 757,40

Plus-values		
N°	Désignation des postes	Prix € HT
6.1 - 6.2 - 6.3 - 6.9	Système de pompage	+ 7 054,00
6.4	Motorisation de la vanne murale	+ 4 280,00
6.5 - 6.10	Fournitures	+ 4 325,00
6.8	Réalisation de la pêche électrique supplémentaire rive gauche	+ 1 000,00
6.6 - 6.7 - 6.11	Reprise du batardeau	+ 21 480,00
6.12	Réalisation de deux dalles béton avec fourniture capot 1200x800, réalisation de trémie 1500x800 y compris réalisation étude béton	+ 17 740,00
6.13	Reprise enrochement en amont rive gauche sur 3 ml	+ 5 300,00
TOTAL		+ 61 179,00

Moins-values		
N°	Désignation des postes	Prix € HT
3.4.1 - 3.4.2 - 3.4.3	Vannes + clapet anti retour	-3 220,00
3.5 - 3.6 - 3.7	Trappes en acier	-22 045,00
3.8	Système de pompage	-11 346,00
3.9	Raccordement au réseau AEP existant	-540,00
3.10	Raccordement aux automates	-8 380,00
3.11	Potence	-960,00
3.13	Mise en place du filtre à tambour	-15 010,00
TOTAL		- 61 501,00

Montant de l'avenant n° 1 :

- Montant HT : 17 435,40 euros
- Montant TTC : 20 922,48 euros
- % d'écart introduit par l'avenant : 9.21 %

➤ Ces modifications ont une incidence financière sur le montant du marché.

Le présent avenant n° 1 engendre une plus-value de + 17 435,40 € H.T. (+ 20 922,48 € T.T.C.), portant le montant du marché initial de 189 195,00 € H.T. (227 034,00 € T.T.C.) à 206 630,40 € H.T. (247 956,48 € T.T.C.) soit une augmentation par rapport au marché initial suite à l'avenant n° 1 de + 9,21 %.

➤ Le présent avenant a une incidence sur les délais du marché public.

- └ Délai initial des travaux : 63 jours à compter de l'ordre de service
- └ Incidence avenant n° 1 sur délai : 145 jours
- └ Nouveau délai : 208 jours

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 2 juin 2021, a émis un avis favorable à la passation d'un avenant n° 1 au marché n° 20022 attribué à l'entreprise CROA TP.

* *
*

Vu le rapport présenté au Conseil d'Administration

Vu la Commission d'Appel d'Offres en date du 2 juin 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

APPROUVE
ledit rapport.

AUTORISE

Madame la Présidente, ou son délégataire :

- à signer l'avenant n° 1 au marché n° 20022 – réfection de la prise d'eau de l'usine de potabilisation de Serres-Sur-Arget et rétablissement de la continuité écologique (réalisation de deux pré-barrages naturellement franchissables) avec l'entreprise CROA TP pour une plus-value de + 17 435.40 € HT portant le marché initial de 189 195 € HT à 206 630.40 € HT
- à acter l'intégration au marché de modifications de travaux par rapport aux prestations initiales ainsi que la prolongation du délai induite par les modifications de travaux (avenant annexé).

* *
*

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Vice-Président du SMDEA



René MASSAT

Je soussigné, René MASSAT, Vice-Président du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement de l'Ariège
Certifie le caractère exécutoire du présent acte, à compter du **16 JUIN 2021**
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
A Saint Paul de Jarrat, le **16 JUIN 2021**

Le Vice-Président
René MASSAT

Reçu en Préfecture le : **16 JUIN 2021**
Publié ou Notifié le : **17 JUIN 2021**



MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 1

EXE 10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité administrative

SMDEA
Direction Générale des Services
Direction Technique – Pôle Aménagement du Territoire - Service Ingénierie
Rue du Bicentenaire – 09000 Saint Paul de Jarrat
Tel : 05 61 04 09 00 – Fax : 05 61 02 95 85

B - Identification du titulaire du marché public

CROA TP
ZA de Gabrielat – rue du Crieu - 09100 PAMIER
T/ 05 32 09 10 48 – F/ 05 34 01 51 21 – e-mail / contact@croatp.fr
SIRET : 799 646 278 00017

C - Objet du marché public

E Objet du marché public:

Réfection de la prise d'eau de l'usine de potabilisation de Serres-sur-Arget et rétablissement de la continuité écologique (réalisation de deux pré-barrages naturellement franchissables) [Ariège 09].

E Date de la notification du marché public : 21/07/2020

E Durée d'exécution du marché public : 63 jours à compter de la date fixée dans l'OS Travaux

E Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 189 195,00 euros
- Montant TTC : 227 034,00 euros

D - Objet de l'avenant

☒ Modifications introduites par le présent avenant :

- ✓ De modifications de travaux par rapport aux prestations prévues initialement au marché.
- ✓ De contractualiser une prolongation de délai induite par les modifications de travaux.

Des modifications ont été apportées aux prestations initiales du marché compte tenu de plusieurs éléments :

- Tout d'abord, les conditions météorologiques ont impacté fortement la tenue du chantier. Deux crues (26-27/09 et 11/10) ont conduit à une reprise du batardeau à deux reprises et le niveau de l'eau dans l'Arget durant le mois d'octobre a obligé l'entreprise CROA TP à modifier sa méthodologie de travail envisagée initialement.

- Ensuite, le déroulement du chantier a conduit à modifier le projet initial en utilisant notamment une quantité de matériaux plus important que prévue. En effet, des enrochements bétonnés supplémentaires ont été réalisés, un enrochement supplémentaire en amont, non prévu initialement afin de protéger la berge a été réalisé. Ceci explique la plus-value du prix du marché sur les quantités de matériaux utilisées.

- De plus, un certain nombre de modifications au niveau de la prise d'eau et du puits ont été réalisé afin de rendre le projet plus efficace et exploitable. Par conséquent, des plus-values et moins-values ont modifié le montant initial du marché.

Quantité de matériaux réellement utilisé pour la réalisation des travaux				
N°	Désignation des postes	Quantité estimée	Quantité utilisée	Influence Prix
3.3.1	DN 250	4 ml	10 ml	+ 720,00
3.3.2	DN 200	7 ml	0 ml	- 1 596,00
3.3.3	DN 100	18 ml	0 ml	- 846,00
4.1	Destruction du seuil et évacuation gravats	25 m3	28 m3	+ 225,00
4.2	Enrochements bétonnés	50 m3	96.10 m3	+ 7 145,50
4.3	Enrochements secs	16 m3	22 m3	+ 660,00
4.7	Géofibre	70 m ²	0 m ²	- 1 540,00
4.8	Plançons	25 m	35 m	+ 750,00
4.9	Béton armé pour chenal	6 m3	20,75 m3	+ 11 062,50
4.12	Déblais / remblais des sédiments du cours d'eau	50 m3	116,32 m3	+ 1326,40
4.13	Planche en bois sur glissières	2	1	- 150,00
TOTAL				+ 17 757,40

Plus-values		
N°	Désignation des postes	Prix € HT
6.1 - 6.2 - 6.3 - 6.9	Système de pompage	+ 7 054,00
6.4	Motorisation de la vanne murale	+ 4 280,00
6.5 - 6.10	Fournitures	+ 4 325,00
6.8	Réalisation de la pêche électrique supplémentaire rive gauche	+ 1 000,00
6.6 - 6.7 - 6.11	Reprise du batardeau	+ 21 480,00
6.12	Réalisation de deux dalles béton avec fourniture capot 1200x800, réalisation de trémie 1500x800 y compris réalisation étude béton	+ 17 740,00
6.13	Reprise enrochement en amont rive gauche sur 3 ml	+ 5 300,00
TOTAL		+ 61 179,00

Moins-values		
N°	Désignation des postes	Prix € HT
3.4.1 - 3.4.2 - 3.4.3	Vannes + clapet anti retour	-3 220,00
3.5 - 3.6 - 3.7	Trappes en acier	-22 045,00
3.8	Système de pompage	-11 346,00
3.9	Raccordement au réseau AEP existant	-540,00
3.10	Raccordement aux automates	-8 380,00
3.11	Potence	-960,00
3.13	Mise en place du filtre à tambour	-15 010,00
TOTAL		-61 501,00

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 17 435,40 euros
- Montant TTC : 20 922,48 euros
- % d'écart introduit par l'avenant : 9.21 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 206 630,40 euros
- Montant TTC : 247 956,48 euros

Incidence de délai de l'avenant :

L'avenant a une incidence sur le délai du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non Oui

Délai initial des travaux : 63 jours

Incidence Avenant n° 1 sur délai : 145 jours

Nouveau délai : 208 jours

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
CROA TP M. Fonction	A	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

0 - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

I En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

I En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

I En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)